



## Commune de Saint Lyé La Forêt

Année 2019 N°1  
Mai

# Bulletin Municipal

## Editorial

### Sommaire

Editorial .....	p 1
Comptes rendus de Conseils Municipaux.....	p 2
En direct de la Mairie.....	p 2
La vie des associations.....	p 4
Les dates à retenir.....	p 8

Le Conseil Municipal vient de voter le budget primitif de notre commune.

Ce sera, sans doute, le dernier de cette mandature 2014-2020, les élections municipales doivent, vraisemblablement se dérouler en mars 2020.

Pour cette année nous allons privilégier la sécurité des piétons – notamment des enfants – par la pose de bordures de trottoirs. Notre objectif est aussi d'entretenir les bâtiments communaux (écoles, ateliers techniques et salle polyvalente).

La rénovation de l'éclairage public, sur tout le territoire communal, est dans sa phase finale (les travaux étaient programmés sur 3 années).

La procédure officielle de reprise de 20 sépultures dans le cimetière communal se termine en fin d'année. Aucune famille ne s'est manifestée, aussi les tombes seront-elles relevées par les pompes funèbres.

Nous n'oublions pas les enfants. Pour les plus grands, un mini parcours sportif sera ajouté sur le terrain de jeux des enfants (poutre d'équilibre, barres parallèles, corde d'équilibre et pas de géant).

Je tenais à vous informer, d'une manière très succincte, des réalisations envisagées pour 2019.

*Sincèrement, Chantal Beurienne*

Les élections européennes approchent et beaucoup d'entre vous vont venir voter le 26 mai prochain.

Il est rappelé que le bureau de vote se tiendra salle de la Forêt de 8 h à 18 h.

Nous attirons votre attention sur le fait que des modifications ont été apportées à la liste des pièces d'identité permettant d'accéder au vote : toutes les pièces d'identité doivent comporter une photo. En cas de doute sur la validité de la pièce que vous envisagez d'utiliser, veuillez consulter le document affiché à l'entrée du bureau de vote afin de vérifier sa possible utilisation.

# Comptes-rendus des Conseils Municipaux

## Conseil du 29 janvier 2019

Le Conseil :

- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Préfecture du Loiret une subvention pour aider au financement de travaux qui sont envisagés rue Neuve : pose de bordures de trottoir et de caniveaux. Le montant de la subvention demandée est de 42 321,34 €, soit 50% du coût des travaux.
- Accepte à l'unanimité de participer au financement d'une classe de découverte à l'école maternelle, à raison de 45 € par enfant de moyenne ou grande section, et de 30 € pour les enfants de petite section qui partent moins longtemps. Le coût total pour la commune est de 1965 €.
- Adopte un nouveau tarif pour les cases du colombarium qui passe de 1250 à 650 €. Tous les autres tarifs restent inchangés.
- Détermine de nouveaux tarifs pour les locations des salles communales pour les locataires extérieurs à la commune. Pour les habitants de la commune les tarifs restent inchangés.
- Approuve le Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'assainissement collectif qui est par ailleurs mis en ligne sur le site de la commune pour consultation par les habitants intéressés.
- Des malfaçons ont été constatées après les travaux réalisés sur le parking de la Mairie. L'entreprise en cause les a reconnues et il a été convenu qu'elles feraient l'objet d'une reprise des enrobés, mais aux beaux jours pour attendre des températures en adéquation avec les exigences techniques des produits.

## Conseil du 6 février 2019

Le Conseil autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention pour des travaux sur des bâtiments communaux : réfection totale de la toiture et ravalement de la façade du local communal attenant à la mairie. Le montant des travaux est estimé à 25 579,67 €.

## Conseil du 15 avril 2019

Le Conseil :

- Autorise Madame le Maire à renouveler pour 3 ans le contrat de service liant la commune à la société SEGILOG qui met en œuvre la plupart des logiciels spécialisés utilisés en mairie. Le montant de ce contrat est d'environ 2 600 € par an.
- Approuve la rémunération proposée par Madame le Maire pour les agents recenseurs qui ont sillonné la commune à la recherche des personnes à recenser.
- Prend acte et approuve le montant de la redevance versée à la CCF pour l'ensemble des services dont elle a la compétence : eau et assainissement, service incendie, voirie, urbanisme, fourrière animale, GEMAPI (ex Syndicat du Nan). Pour St Lyé La Forêt la contribution se monte à 73 797 €.
- Décide de renouveler son adhésion au Fonds d'aide aux Jeunes et au Fonds Unifié Logement pour un coût annuel de 1 030,48 €
- Décide d'attribuer à un enfant de St Lyé La Forêt en situation de handicap auditif, scolarisé dans une institution spécialisée, la même subvention de participation à une classe de découverte que celle attribuée aux enfants scolarisés dans la commune, soit 45 €.
- Autorise Madame le Maire à signer avec la CCF la convention de service que celle-ci nous propose pour la gestion du service « eau et assainissement ».

- Adopte la proposition de Madame le Maire de ne pas modifier les taux d'imposition directe pour 2019. Pour rappel ceux-ci sont respectivement de 12,5 % pour la taxe d'habitation, de 20,63 % pour le foncier bâti et de 48,08 % pour le foncier non bâti.
- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion du budget principal de la commune qui se traduisent par :
  - Un excédent de la section d'investissement de 414 596,51 €
  - Un excédent de la section fonctionnement de 224 371,49 €
- Approuve l'affectation des résultats telle que proposée et dont voici l'essentiel des prévisions :
  - Pour les bâtiments scolaires : 23 627,39 € ((baies vitrées, volets roulants)
  - Pour les autres bâtiments publics : 35 000,00 € (toiture, plaques de façade pour les salles polyvalente et de la Forêt, ravalement bâtiment technique)
  - Voiries non gérées par la CCF : 113 367,26 € (factures réglées en 2019 sur chemin du Grillon, pose de trottoirs envisagée rue Neuve)
  - 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de rénovation de l'éclairage public : 11 601,07€
  - Achat d'un véhicule roulant : 12 000 €
  - Défense incendie aux Bordes Givry : 10 000 €
- Approuve le budget primitif 2019 du budget principal 2019 qui prévoit :
  - Un budget d'investissement de 635 205,20 €
  - Un budget de fonctionnement de 881 648,49 €

### **Conseil du 24 avril 2019**

Le Conseil :

- Adopte le nuancier communal proposé désormais disponible sur le site de la commune
- Adopte les modifications apportées au projet du PLU communal, suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et aux conclusions de l'enquête publique.
- Approuve le PLU proposé.
- Met en place le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU.

**En direct de la Mairie**

## **Cérémonies du 8 mai**

**Cette année le rassemblement est prévu sur le parking de la mairie à partir de 10 heures 45 pour un départ vers le cimetière à 11 heures. Après l'hommage rendu aux victimes tombées pendant la guerre de 1939-1945, retour à la salle polyvalente pour un vin d'honneur offert par la municipalité..**

**LE SIRTOMRA FAIT SAVOIR A TOUTES LES PERSONNES AYANT  
COMMANDE DES POUBELLES QUE CELLES CI SERONT LIVREES  
COURANT JUIN**

## En direct de la Mairie, suite

Le retour des beaux jours voit repartir la nature, nos jardins sortent de leur léthargie et les insectes aussi. Si nous voyons ce phénomène avec sympathie, nous nous passerions bien de certaines espèces, et en particulier des frelons asiatiques dont le territoire progresse d'année en année. Il est donc utile de rappeler que cette espèce n'est pas inoffensive et qu'en cas d'apparition d'un nid dans votre propriété, il ne faut surtout s'en débarrasser soi-même, mais faire appel à l'un des organismes agréés par la Préfecture.

Vous pouvez en trouver les coordonnées sur le site : [www.fredon-centre.com](http://www.fredon-centre.com), à la rubrique « frelon à pattes jaunes ».

-----

Comme chaque année l'association APENO pour la protection des nappes phréatiques de l'Orléanais a organisé fin mars la collecte des déchets abandonnés au bord de nos rues et voies, et pas seulement. La quantité récupérée a été d'environ un tiers de ce qui est collecté chaque année.

La municipalité se réjouit de cette baisse spectaculaire et veut y voir une prise de conscience de la nécessité d'un comportement plus civil en la matière pour la protection de notre cadre de vie.

Bravo à tous.

-----

La municipalité lance un appel à candidature pour la surveillance des enfants de l'école pendant la pause méridienne à partir de la rentrée scolaire 2019-2020 (rentrée le lundi 2 septembre).

Merci aux personnes intéressées de prendre contact en mairie.

La municipalité rappelle que le brûlage à l'air libre est interdit par arrêté du Préfet.

Il faut porter ses déchets verts en déchetterie, ou au centre d'enfouissement sur la RD97 qui est preneur pour la fabrication de biogaz.



## Vie associative

### Tennis de table

Un parrain pour le Tennis de Table

Soirée sympathique, ce mercredi 16 janvier. En effet, de nouveaux maillots ont été offerts par Denis Ammeloot, créateur de *Multi Bras Services* à Saint-Lyé la Forêt. La photo vous présente les joueurs, présents à la salle ce mercredi 16 janvier, vêtus de leur nouveau polo, entourant l'entraîneur et le chef d'entreprise. Côté sportif, la première phase a vu l'équipe première gravir un nouvel échelon pour l'amener en Division 2 départementale ; trois accessions en trois phases, bravo ! Les espoirs, actuellement, reposent sur les épaules des membres de l'équipe 2, en tête de leur championnat.

Les jeunes, quant à eux, poursuivent leur apprentissage et, pour certains, abordent la compétition à travers les tournois organisés par le Comité du Loiret.



**N'oubliez-pas !** Comme chaque année à la Pentecôte,

soit le dimanche 09 juin cette année,

l'Association Sportive de Tennis de Table

de Saint-Lyé la Forêt organise son traditionnel vide-greniers,

de 08 à 18h, sur le terrain municipal derrière la Mairie.

Les emplacements de 6m sur 4m, d'un coût de 14 €, sont à réserver au 06-03-17-38-67.

La mise en place s'effectue de 06h à 08h. Possibilité de se restaurer sur place.

### Les Aînés de la Forêt

#### **ATELIERS CULINAIRES :**

Après un manque d'inscription et annulation, le conseil d'administration a décidé de maintenir les ateliers culinaires une fois par trimestre au lieu de tous les mois.

Le prochain cours aura lieu le jeudi 13 juin à la salle polyvalente.

#### **ART FLORAL :**

Le cours d'art floral du jeudi 14 mars s'est déroulé avec une participation de 15 personnes.

Le cours est à 20€ pour les adhérentes.

Le prochain cours aura lieu le jeudi 13 juin à 14h30 à la salle polyvalente.



#### **BAL DE PRINTEMPS :**

Le bal de printemps n'a pas obtenu le succès attendu. Tous les ans le nombre de danseurs et danseuses diminue.

Le buffet froid en soirée s'est bien déroulé malgré une baisse des inscriptions.

La fin de soirée s'est déroulée malgré tout dans une bonne ambiance.





## Vie associative, suite

### Les Joyeux Lutins

# Accueil périscolaire et de loisirs Les Joyeux Lutins

Encore une année qui sera passée à vitesse grand V !!! Les manifestations organisées par l'Association ont bien fonctionné et nous remercions grandement toutes les familles ayant soutenues ces projets par leur participation.

Pendant les mercredis et les vacances, les enfants ont pu découvrir la commanderie d'Arville et le moyen âge, le « Jump » à Orléans, le cinéma avec « Dragon 3 », le bowling, Kidyland, les jeux en bois géant de chez Oika Oika, la méga structure gonflable de La Récré de Zoé, le château de la Ferté Saint Aubin et ses énigmes de pâques... Et sans aller bien loin, apprendre à faire du vélo pour certains, découvrir les secrets du Casino pour d'autres, participer à une chasse aux bonbons pour halloween ou à une chasse aux œufs de pâques, s'amuser en créant ou en se dépensant ! Et cette année, une dernière surprise les attend le 03 juillet pour une sortie de fin d'année exceptionnelle !!!

Les inscriptions pour le mois d'août sont à faire du **02 au 16 mai IMPERATIVEMENT** !

Petit aperçu du programme :

- Mini camp du dimanche 04 au vendredi 09 août à Givrand (Vendée) au Domaine de Beaulieu dès 5 ans (découverte du surf, piscine, plage, châteaux de sable...) *places limitées*
- Du 12 au 16 août semaine jardinage avec une sortie au Parc Floral
- Du 19 au 23 août semaine « Interville » avec plein de défis fous toute la semaine pour remporter le trophée ! (une sortie sera organisée dans la semaine)
- Du 26 au 30 août semaine « la Loire et ses richesses » avec 2 nuitées près d'Amboise **POUR TOUS** (*accueil fermé durant le séjour*)

Les animatrices leur réservent plein de surprises !!!

### Quelques infos pour la rentrée 2019/2020 :

- Venir à l'accueil périscolaire et de loisirs récupérer un dossier d'inscription **entre le 03 juin et le 21 juin.**
- Le rendre complété au plus tard le 05/07 et en cas d'oubli dans la boîte aux lettres des Joyeux Lutins avant le 12/08
- Inscription périscolaire pour la semaine de la rentrée à faire **avant le 22/08**  
*En cas d'inscription tardive, votre enfant sera accueilli en fonction des places disponibles.*
- **Vacances scolaires** : l'accueil ouvrira les 2<sup>ème</sup> semaine des vacances : Toussaint (**du 28 au 31/10**), Hiver (**du 24 au 28/02**), Printemps (**du 20 au 24/04**) et au mois d'août (**séjour du 02 au 07/08 et accueil de loisirs du 13 au 28/08**)  
*Fermé la période de Noël et Juillet*

Pour tout renseignement, [asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com](mailto:asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com) ou 02 38 62 08 73



*Angéline Gauthier, directrice*

## **Vie associative, suite et fin**

### **Les Joyeux Boulistes Laëtiens**

#### **Petit à petit JBL fait son nid**

C'est dans un esprit de loisir et de détente que le club a vu le jour.

Déclarée l'an dernier en préfecture, l'association « **Joyeux Boulistes Laëtiens** » est en essor constant. Depuis sa création sous la présidence de Serge THOMAS, elle est passée de 36 adhérents à 52 aujourd'hui.

Devant un tel succès, nous avons sollicité la municipalité pour de nouveaux terrains de boules. En effet, il faut savoir qu'à nos débuts, 2 terrains avaient déjà été mis en place derrière la salle polyvalente. **A cette occasion, nous tenons à remercier chaleureusement notre municipalité pour son soutien.**

Situés entre le terrain de football « Jean Lisa » et la salle des fêtes « Rives du Nan », les nouveaux terrains ont vu le jour grâce à l'action conjuguée du bénévolat de ses membres et d'aides extérieures nous évitant ainsi d'avoir recours au travail des employés de la commune. **Un grand merci à toutes ces personnes !**

Afin de s'autofinancer, l'association a déjà organisé 2 concours de belote et nous remercions sincèrement « **Le Petit Marché** » pour sa participation. Un maillot à l'effigie du club, financé en partie par la **boulangerie de Saint Lyé la Forêt**, est également proposé à la vente pour nos adhérents.

Différentes manifestations comme le concours amical, les échanges avec d'autres club, des repas... sont ouvertes aux seuls adhérents.

Les **Joyeux Boulistes Laëtiens** vous accueillent moyennant une cotisation annuelle de 10 €. Toutes les personnes intéressées sont priées de prendre contact auprès de notre président, Serge THOMAS, au **06 63 13 81 80**.

Dernières précisions : les entraînements se déroulent le mardi et vendredi à partir de 16h30... selon la météo du jour et la disponibilité de chacun, voire tous les jours pour les plus mordus !

**La pétanque, activité populaire, s'adresse à toutes et à tous puisque notre plus jeune adhérent a 8 ans et notre mascotte 92 !**

**Avis aux amateurs !!**



# Dates à retenir

## Mai

**2 au 16 mai** : - Inscriptions pour le centre aéré du mois d'aout (Joyeux Lutins)

**19 mai** - La journée des enfants (Spectacles, Goûter, Ferme itinérante) et de leur famille offerte par la Mairie



**26 mai** : Elections européennes

## Juin

**3 au 21 juin** : Inscriptions à l'accueil de loisirs pour la rentrée scolaire (Joyeux Lutins)

### Rappel des permanences municipales

#### Horaires d'ouverture

Lundi de 10 h à 12 h, Mardi de 15 h à 19 h, Mercredi de 9 h à 12 h

Vendredi de 15 h à 18 h

**Téléphone:** 02 38 91 84 72 **Fax:** 02 38 91 86 44

**Courriel:** mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

**Site:** www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

**Page Facebook :** www.facebook.com/stlyelaforet